



Paris, le 8 février 2007 - n° 16/D130

Groupe de travail
« Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises
et leurs sous-groupes »

Compte-rendu définitif de la réunion du 8 novembre 2006
(7^{ème} réunion plénière)

Le compte rendu de la réunion du 29 septembre est approuvé après prise en compte de quelques reformulations relatives à l'état d'avancement des travaux du sous-groupe n°1 (Groupes d'entreprises et Taille).

La séance a été principalement consacrée à la discussion des modifications apportées par la version n°4 du document relatif à la définition des unités statistiques.

- Le chapitre sur la définition juridique de l'entreprise, remodelé, a été présenté. Il n'a pas reçu d'objection, mais il a été souhaité que, par précaution, ce domaine étant hautement spécialisé, un professeur de droit puisse être consulté pour valider ce chapitre.
- Le chapitre relatif à la définition économique pourra être légèrement amendé avant le rapport final : le président Ménard sera consulté par le rapporteur du groupe de travail, pour compléter la version actuelle. Peut-être ce chapitre pourrait-il séparer la conception « contractualiste » de l'entreprise de la conception « structuraliste ».
- Le chapitre 5 relatif aux propositions de nouvelles unités statistiques a été globalement validé. Quelques formulations seront revues à la marge.

Le représentant du Medef, Y. Renard, a approuvé globalement les orientations conceptuelles proposées par ce document. Il a pris note du souci de bien intégrer les difficultés de communication dans ce domaine, et a exprimé le point de vue selon lequel cet enjeu est vraiment très important. En particulier, les noms des concepts nouveaux devront être examinés avec le plus grand soin, pour éviter toute lecture hors contexte qui pourrait conduire à la perception de connotations négatives (le terme « tronqué » par exemple est susceptible de donner lieu à une telle lecture).

Il a également été débattu en séance de l'opportunité de séparer dans les groupes de sociétés d'une part les éventuelles unités intermédiaires de type financier (activités de crédit ou d'assurance) et d'autre part les unités statistiques intermédiaires qui relèvent du secteur non financier. Cette proposition, qui correspond principalement à la norme usuelle de comptabilité nationale de séparer le secteur institutionnel financier du secteur institutionnel non financier, n'a pas semblé pertinente pour les utilisateurs proches du monde de l'entreprise : d'une part parce que de telles unités intermédiaires financières ont une activité très liée aux activités non financières et forgent l'identité du groupe global, mais aussi parce que l'on peut anticiper une atténuation progressive de la séparation des activités d'intermédiation financière des autres activités.

Elisabeth Kremp, représentant l'Observatoire des Entreprises de la Banque de France, attire l'attention du rapporteur sur la nécessité de reprendre quelques formulations de la note pour ne plus laisser d'ambiguïté sur les termes groupes de sociétés, groupe d'entreprises, sociétés...

La discussion du document relatif au traitement du secret statistique dans le contexte de nouvelles unités statistiques a été attribuée au sous-groupe n°1, qui rapportera ensuite au groupe plénier.

La prochaine réunion du groupe plénier aura lieu le 13 décembre 2006, avec la présentation du point de vue des comptables nationaux par F.Lenglart chef de ce département à l'INSEE, l'audition de M. de Ricolfis, sous-directeur de développement international au MINEFI (DGTPE) et le compte-rendu des discussions sur le secret statistique au sein du sous-groupe n°1.